

RÉSEAU DES PÔLES DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

OCTOBRE 2010

1 - Pourquoi des pôles de développement de l'ESS ?

2. C'est quoi un pôle de développement de l'ESS ?

3. Comment mettre en place un pôle de développement de l'ESS ?

4. Où en est-on dans la mise en place des pôles de développement de l'ESS ?

L'ESS en Bretagne c'est 12000 établissements associatifs, coopératifs et mutualistes, 133000 salariés, 13,5% de l'emploi, et 3 milliards d'euros de masses salariale distribuée. www.oress.org

Les organisations de l'ESS sont des sociétés de personnes et non de capitaux caractérisées par les principes suivant :

- propriété et gouvernance collective, fonctionnement démocratique (« une personne, une voix », dirigeants élus...),
- primauté des personnes et de l'objet social sur la recherche de profits (excédents au service du projet et non pour la rémunération des capitaux)
- adhésion volontaire et ouverte avec un principe de double qualité où chacun est à la fois contributeur et bénéficiaire,
- autonomie de gestion et indépendance par rapport aux pouvoirs publics.



CRES Bretagne

Maison des Associations -
6 Cours des Alliés - 35000 RENNES

Grégory HUCHON – Chargé de mission

Tél. 02 99 85 83 15 - 06 79 55 26 50
ghuchon@cres-bretagne.org

Valérie RINCEL - Assistante

Tél. 02 99 85 89 53
vrincel@cres-bretagne.org

Pour structurer et développer l'ESS en Bretagne

Le développement de l'Economie Sociale et Solidaire passe par sa structuration en réseaux afin de mutualiser des démarches, construire des stratégies communes, rendre visible ses actions, représenter les acteurs auprès des pouvoirs publics...

- Au niveau sectoriel (les « familles » associatives, coopérative et mutualiste ainsi que les secteurs d'activités), c'est le rôle des fédérations, unions ou « têtes de réseaux » : mutualisation de la réflexion, des expériences, production de la connaissance dans leurs domaines d'actions, relais vers les interlocuteurs des niveaux nationaux et européens...
- Au niveau territorial, il n'existe que peu de relations entre acteurs de l'ESS. L'enjeu est donc de **renforcer la coopération entre acteurs locaux de l'ESS de secteurs différents.**

Cette démarche de structuration territoriale, préconisée par le CESR¹², souhaitée par les acteurs de l'ESS* et soutenue par des pouvoirs publics doit donc être co-construite entre ces deux parties-prenantes, porteurs de deux légitimités propres.

Pour générer du développement économique dans les territoires

Favoriser la mise en réseau des acteurs de l'ESS sur un territoire c'est à coup sûr initier des projets dans de nombreux champs de l'activité économique et par là même permettre l'émergence d'activités nouvelles créatrices d'emplois, le développement du territoire, un développement durable et solidaire.

¹L'Économie Sociale en Bretagne/CESR. Rennes : Région Bretagne, décembre 2006. page XVII préconisant la « création de pôles de ressources de l'économie sociale dans chacun des 21 Pays de Bretagne ».

²Un travail collectif a été animé par la CRES en 2007-2008 avec plusieurs acteurs locaux (CADES, Steredenn, CODESPAR, Antenne Finistérienne de la CRES) pour définir les objectifs des pôles de développement de l'ESS.

2 - C'est quoi un pôle de développement de l'ESS ?

3. Comment mettre en place un pôle de développement de l'ESS ?

4. Où en est-on dans la mise en place des pôles de développement de l'ESS ?

1. Pourquoi des pôles de développement de l'ESS ?

C'est un regroupement des acteurs de l'ESS...

Cela signifie qu'un pôle ne peut exister que de la volonté d'une diversité d'acteurs de l'ESS (**principe d'auto-organisation**).

Le pôle ne fonctionne pas pour autant en vase clos entre les acteurs locaux de l'ESS (associations, coopératives, mutuelles et fondations). Il participe plus globalement d'un mouvement de l'ESS en Bretagne, en France et en Europe. Il doit s'inscrire dans des démarches de partenariat avec les pouvoirs publics et les autres acteurs socio-économiques du territoire.

... sur un territoire ...

Le pôle doit couvrir un territoire correspondant à un bassin socio-économique cohérent permettant à la fois une taille critique suffisante et une proximité.

Pour ces raisons, l'échelle du pays est privilégiée n'excluant pas la réflexion concernant d'autres démarches territoriales (entre pays ou intercommunalités par exemple).

... qui a pour fonction de ...

- Déterminer des stratégies de développement pour le secteur de l'ESS et pour le territoire,
- Donner de la visibilité sur l'activité des acteurs de l'ESS,
- Soutenir la création et le développement d'activités et d'entreprises de l'ESS,
- Favoriser le développement de projets partenariaux innovants,
- Organiser la représentation des acteurs de l'ESS sur le territoire.

L'équilibre entre les différentes fonctions résulte de choix effectués par les acteurs du pôle selon le contexte local, la volonté des acteurs, les opportunités. Ces fonctions sont donc équilibrées différemment selon les territoires dans un **principe de subsidiarité**.

Le pôle intervient en **complémentarité** de ce que font les acteurs du territoire, en particulier ceux de l'ESS. Il ne va pas sur les champs qu'ils occupent déjà.

... avec pour modes de gouvernance et de gestion ...

La gouvernance est assurée par les acteurs locaux et ce, de manière collective.

Le pôle ne peut pas être piloté par une seule (ou trop peu) de structures.

La gestion peut, elle, être externalisée à une structure de l'ESS du territoire l'ayant acceptée et clarifiée dans ses statuts.

Ainsi deux situations semblent possibles :

- Une structure ad hoc est créée pour assurer la gouvernance et la gestion.
- La gouvernance est assurée dans un cadre collectif non formalisé (association de fait), la gestion est déléguée à une structure de l'ESS du territoire.



Photo prise à l'occasion du colloque co-organisé entre C2SOL et la Ville de Lorient le 13 novembre 2009.

3 - Comment mettre en place un pôle de développement de l'ESS ?

4. Où en est-on dans la mise en place des pôles de développement de l'ESS ?

1. Pourquoi des pôles de développement de l'ESS ?

2. C'est quoi un pôle de développement de l'ESS ?

Une étude de préfiguration ?

Cette démarche peut faire l'objet d'une étude de préfiguration. Cette étude peut-être portée par le pays ou par un ou plusieurs acteurs de l'ESS du territoire. Pour la mener à bien, les acteurs peuvent solliciter le soutien des financeurs.

L'initiative

L'initiative de lancer une réflexion sur la mise en place d'un pôle de développement de l'ESS peut venir d'un ou plusieurs acteurs de l'ESS, d'une collectivité locale, d'un pays...

La démarche de préfiguration

Rapidement cette initiative doit se traduire par la mise en place d'un noyau d'acteurs de l'ESS qui a pour rôle de piloter une démarche de préfiguration permettant de :

1. Mobiliser un noyau plus large
2. Vérifier l'intérêt des acteurs de l'ESS
3. Définir les fonctions et actions prioritaires à partir d'un diagnostic du territoire et des besoins des acteurs à partir notamment des données de l'observatoire régional de l'ESS
4. Déterminer les modes de gouvernance et de gestion
5. Identifier les partenariats avec les acteurs du territoire (pouvoirs publics, acteurs sociaux-économiques...)
6. Construire l'architecture financière (modèle économique, cofinancements nécessaires au fonctionnement du pôle...)

Les partenaires

Les pôles de développement de l'ESS sont soutenus par différents partenaires (Etat actuel des partenariats) :

- le Conseil Régional,
- certains Conseils Généraux (CG35 ...),
- les Communautés de communes et d'agglomération (Brest Métropole Océane, Rennes Métropole...),
- l'Etat (ex DDJJ 35)
- des maisons de l'emploi,
- des acteurs régionaux et locaux de l'Economie Sociale ...



AG constitutive du Pôle du Pays de Morlaix

Le lancement du pôle

- Le projet et l'organisation du pôle issus de cette démarche de préfiguration doivent être validés par les acteurs de l'ESS du territoire à l'occasion d'un événement (AG constitutive...) fondateur du pôle.
- Un(e) chargé(e) de mission est recruté(e) pour coordonner la mise en œuvre du plan d'actions du pôle.
- Le pôle participe au réseau régional des pôles de développement de l'ESS animé par la CRES.

4 - Où en est-on dans la mise en place des pôles de développement ?

1. Pourquoi des pôles de développement de l'ESS ?

2. C'est quoi un pôle de développement de l'ESS ?

3. Comment mettre en place un pôle de développement ?

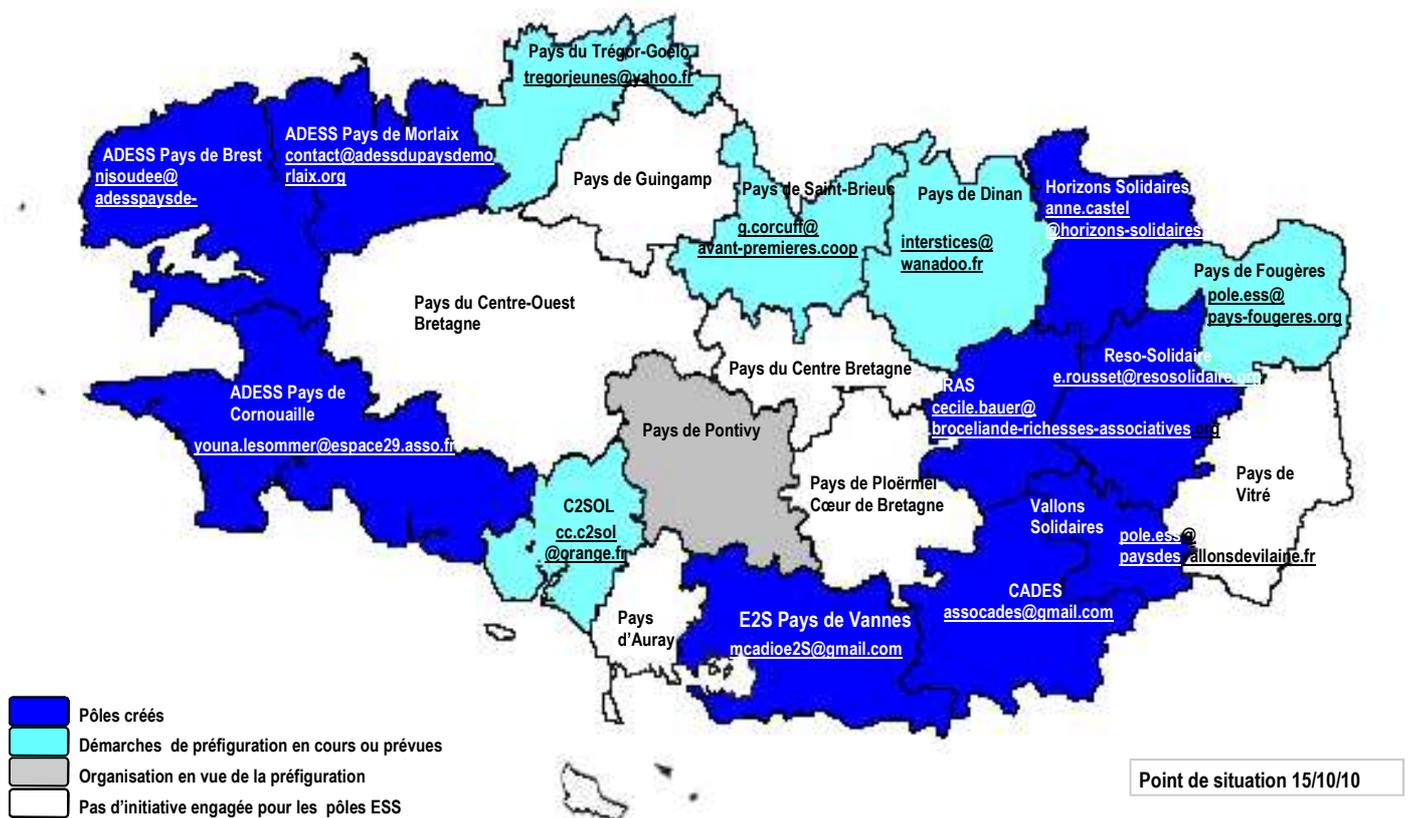
Une diversité d'acteurs engagés

Des structures de l'ESS de toutes les familles et de tous les secteurs :

- coopératives de production et de consommation, tissu culturel et sportif,
- mutuelles d'assurance et de santé, banques coopératives, mouvements d'éducation populaire,
- associations de tourisme, coopération agricole, organisations de l'insertion, associations
- familiales, réseaux du développement durable et de la solidarité internationale, activités
- médico-sociales, services aux personnes...-

participent à ces démarches. Si cela tâtonne parfois, l'enthousiasme de ces acteurs locaux pour faire avancer l'ESS est bien réel.

Avec déjà, près de **350 structures locales de l'ESS parties prenantes dans 14 territoires**, c'est un véritable mouvement qui est en marche.



Une mise en place progressive d'un réseau régional des pôles de l'ESS

Les acteurs engagés dans les démarches de pôles se retrouvent pour mutualiser et partager leurs expériences. Trois plénières du réseau ont déjà eu lieu en juin et décembre 2009 et mars 2010. Plusieurs axes de coopération ont été identifiés : la gouvernance des pôles, leurs modèles économiques, leur visibilité, leurs relations avec les autres acteurs du territoire et l'élaboration de panoramas territoriaux de l'ESS (en lien avec l'observatoire régional de l'ESS).

Avec le soutien :

